



69 600 emplois culturels concentrés autour des métropoles de Toulouse et Montpellier

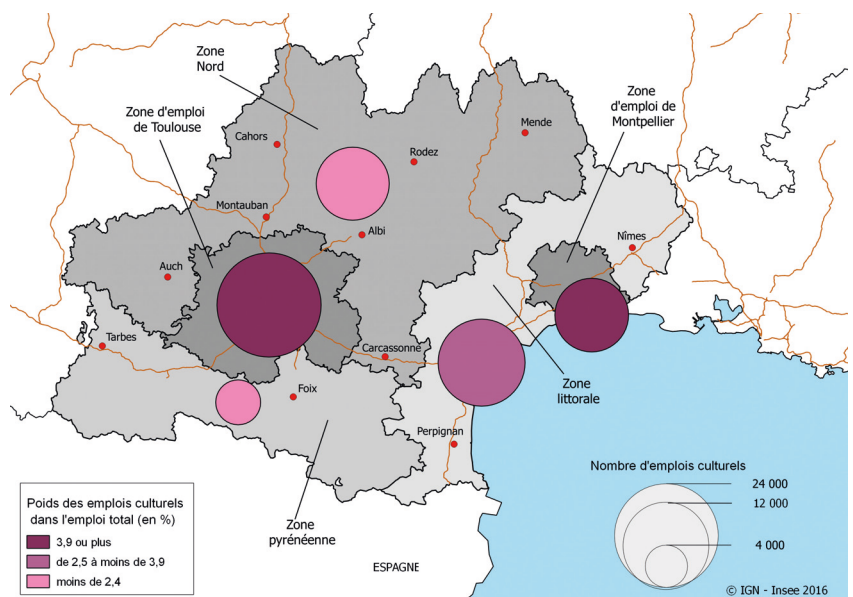
En 2012, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est la deuxième région de France métropolitaine (hors Île-de-France) pour le poids des emplois culturels dans l'emploi total. La répartition de ces emplois est inégale sur le territoire, fortement concentrés autour des métropoles de Toulouse et de Montpellier. Ces deux zones se différencient par l'importance du spectacle vivant⁽¹⁾ à Toulouse et de l'audiovisuel/multimédia⁽²⁾ à Montpellier. Les emplois culturels évoluent entre 2007 et 2012 dans la région avec un fort développement des activités culturelles au regard de la province. Les activités du spectacle vivant et des arts visuels⁽³⁾ sont très présentes dans la région. D'ailleurs, le nombre d'intermittents du spectacle pour 1 000 habitants y est plus important qu'en moyenne en province⁽⁴⁾. Hors métropoles, la région attire les non salariés de la culture, notamment dans les arts visuels. La zone littorale hors Montpellier ainsi que les Pyrénées sont marqués par une forte précarité des emplois culturels, avec une part importante de contrats courts parmi les salariés. Fin mars 2016, 15 000 demandeurs d'emploi recherchent activement un emploi dans la culture dans la région.

Sophie Pauvers (Insee), avec la collaboration de Dominique Fiche (Direccte) et d'Audrey Servat (Drac)

Promouvoir l'emploi culturel, améliorer sa qualité et renforcer la structuration du champ culturel sont autant d'objectifs des acteurs publics de la nouvelle région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (LRMP). En 2012, LRMP est la 2^e région de province pour le poids des emplois culturels (*encadré 1*) dans l'emploi total (3 %), derrière PACA. Elle occupe aussi la 2^e place pour le nombre d'emplois culturels rapporté à la population : 12,4 pour 1 000 habitants. La région concentre 7 % des emplois culturels de France métropolitaine, juste après Auvergne-Rhône-Alpes mais loin derrière l'Île-de-France (43 %). Globalement, le nombre d'emplois culturels a augmenté davantage

1 Une région disparate sur le plan culturel

Poids des emplois culturels dans l'emploi total par grande zone en LRMP en 2012



1. Le spectacle vivant regroupe différents modes d'expression artistique : théâtre, danse, opéra, spectacle de rue...
2. L'audiovisuel/multimédia comprend la production, la post-production, l'édition et la distribution de films, TV, radios, vidéos, enregistrements, jeux électroniques.
3. Les arts visuels englobent la création artistique relevant des arts graphiques, les autres créations artistiques, les activités photographiques et de design.
4. France métropolitaine hors Île-de-France

Lecture : pour les besoins de l'étude, les zones Nord, pyrénéenne et littorale sont constituées d'un regroupement de zones d'emploi (*définitions*).

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

dans la région (+ 9 %) qu'en province entre 2007 et 2012 (+ 6 %) ; c'est également le cas de l'emploi total. Toutefois, l'emploi dans la culture y présente une précarité certaine : la part de contrats courts pour les salariés des professions culturelles (33 %) est plus importante qu'en moyenne en province (+ 5 points). Cela s'explique en partie par une surreprésentation du spectacle vivant dans la région, activité qui concentre 51 % de contrats courts parmi ses salariés.

Une métropolisation marquée

Les zones d'emploi de Toulouse et de Montpellier regroupent à elles seules 52 % des emplois culturels de la région en 2012, le volume d'emplois à Toulouse étant deux fois plus important qu'à Montpellier. Ce phénomène de métropolisation très marqué dans la région LRMP s'explique par la présence de deux métropoles. Les emplois culturels représentent 4,6 % de l'emploi total dans la zone d'emploi de Montpellier et 3,9 % dans celle de Toulouse, contre 3 % ou moins dans les autres zones de la région (*définitions et figure 1*). Les zones d'emploi des deux métropoles avoisinent 18 emplois culturels pour 1000 habitants, alors que chacune des trois autres grandes zones de la région, littorale, pyrénéenne et Nord, se situe en dessous de 10 ‰.

Cette métropolisation s'est accrue entre 2007 et 2012 : le nombre d'emplois culturels a augmenté de 15 % sur l'ensemble des zones d'emploi de Montpellier et de Toulouse alors que cette hausse n'atteint pas 4 % sur l'ensemble des trois autres zones, littorale, pyrénéenne et Nord, regroupées. Ce phénomène se vérifie sur l'emploi total dans une moindre mesure.

La structuration des emplois culturels se renforce

La structuration des emplois culturels s'entend ici comme le regroupement de ces emplois au sein d'établissements relevant d'activités culturelles. En ce sens, la région LRMP se situe légèrement au-dessus de la province avec 72 % des emplois culturels exercés dans des établissements culturels contre 70 % en province. Au regard de cet indicateur, la structuration du champ culturel est légèrement plus importante sur les deux métropoles de la région, par comparaison à la zone littorale en particulier.

De manière générale, les emplois dans les professions culturelles augmentent davantage que dans les activités culturelles entre 2007 et 2012. Cependant, LRMP est la deuxième région française pour l'évolution des emplois au sein des activités culturelles, avec une hausse de 11 % contre 5 % en province. Ainsi, la structuration du champ culturel se renforce davantage qu'ailleurs.

Le champ de la culture : approche par activités et par professions

Théâtres, librairies, agences de publicité... sont autant d'établissements où s'exercent des activités culturelles (spectacle vivant, édition écrite...). On y compte, en 2012, dans la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 50 200 emplois. Parmi eux, 25 200 concernent des professions spécifiques à la culture (artiste, artisan d'art, auteur littéraire...) et presque autant des fonctions support (secrétaire, comptable...). Par ailleurs, 19 400 emplois relevant de professions culturelles s'exercent en dehors d'établissements culturels.

Ces deux approches de la culture, par activités et par professions, sont complémentaires et permettent de dresser un panorama complet du domaine. Il génère, au 1^{er} janvier 2012, 69 600 emplois en LRMP.

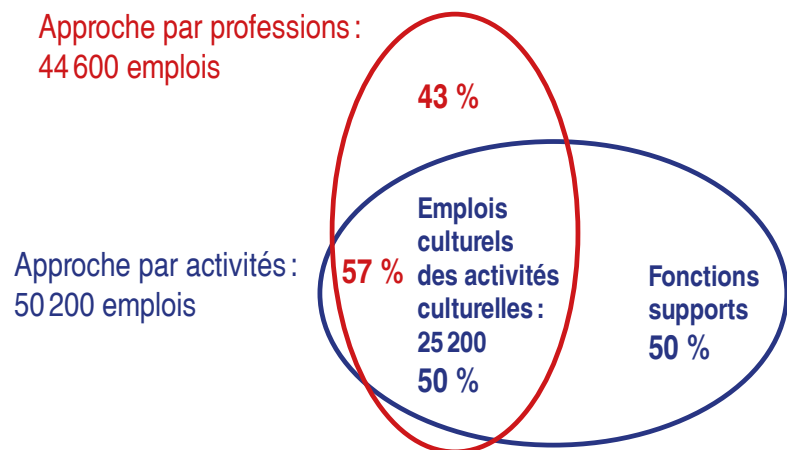
Toutefois, la saisonnalité et la mobilité de certains emplois (festivals par exemple) font aussi qu'une partie d'entre eux n'est pas prise en compte au moment du recensement.

Cf. « *Conceptualisation statistique du champ de la culture* », *Culture méthodes 2011-3, décembre 2011. Détail des activités et professions retenues* :

- Le **secteur culturel** dans la nomenclature d'activités française (NAF 2008)
- Les **professions culturelles** dans la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)

2 Près de 70 000 emplois dans l'ensemble du domaine culturel

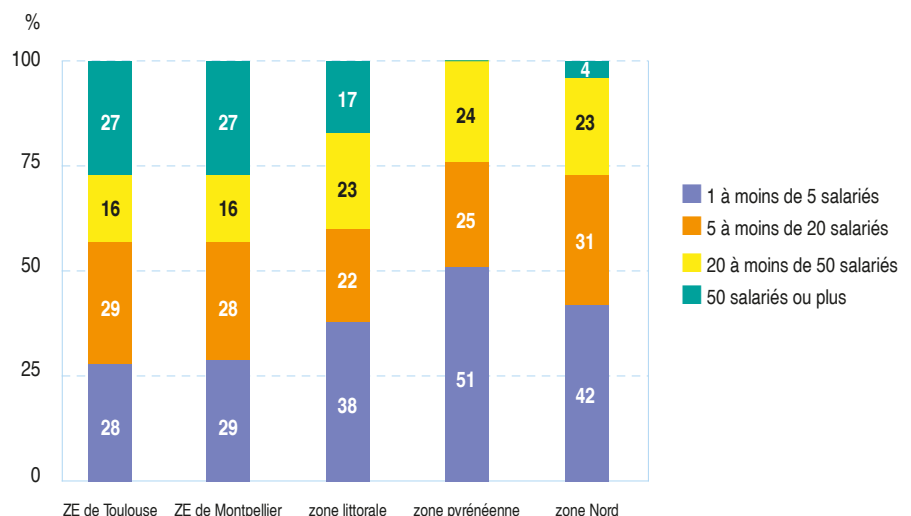
Les emplois au sein des activités et des professions culturelles en LRMP en 2012



Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

3 Des établissements culturels de taille plus importante dans les métropoles

Répartition des salariés en équivalent temps plein (en %) selon la taille des établissements culturels en LRMP en 2013



Lecture : dans les zones d'emploi de Toulouse et de Montpellier, 27 % des salariés (en équivalent temps plein) des établissements culturels travaillent dans un établissement de 50 salariés ou plus.

Source : Insee, CLAP 2013

En revanche, parmi les établissements exerçant ces activités culturelles, les fonctions support (secrétaires, comptables, logistique...) stagnent sur la période. Les fonctions support pèsent davantage dans les zones métropolitaines (1,5 % de l'emploi total) que dans les trois autres territoires (moins de 1 %). De fait, la culture est génératrice d'emplois de ce type sur ces zones métropolitaines. Entre 2007 et 2012, ces fonctions progressent de 6 et 9 % à Toulouse et Montpellier.

Cet impact de la culture sur les fonctions support s'explique en partie par des établissements culturels de taille plus importante dans les métropoles. Les unités de 50 salariés ou plus y regroupent en effet plus d'un quart des salariés des établissements employeurs de la culture, alors qu'ils pèsent très peu dans les zones Nord ou pyrénéenne (figure 3). La culture influe également de manière indirecte sur des activités telles que l'hébergement, la restauration, les transports ou les services opérationnels aux entreprises.

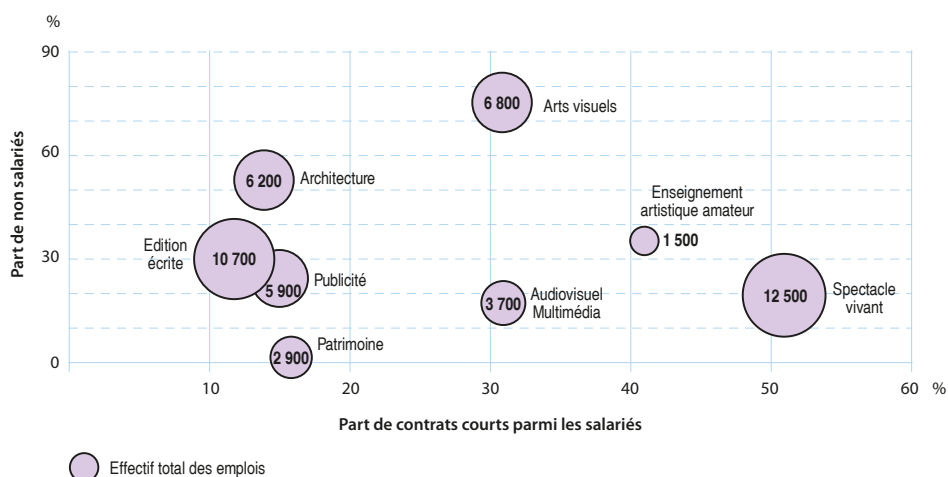
Toulouse se distingue par une sur-représentation du spectacle vivant alors que Montpellier est plus spécialisée dans l'audiovisuel/multimédia. Le rayonnement national, voire international de ces deux métropoles s'illustre, par exemple, par la présence de l'orchestre national du Capitole à Toulouse et du pôle national de formation aux métiers du cinéma à Montpellier. Si le nombre d'emplois culturels augmente fortement entre 2007 et 2012 dans les deux métropoles, cette hausse est quasi deux fois plus importante à Montpellier (+ 22 %) qu'à Toulouse (+ 12 %). En volume, ces deux zones gagnent chacune un peu plus de 2000 emplois sur la période alors que le nombre d'emplois culturels est deux fois plus élevé sur la zone de Toulouse. Ces deux zones connaissent pourtant la même évolution démographique (+ 7 %) sur la période.

D'autres zones attractives pour les non salariés

Dans les zones littorale, pyrénéenne et Nord, 39 % des emplois culturels sont occupés par des non salariés, contre 31 % à Montpellier et 26 % à Toulouse. En effet, en dehors des zones métropolitaines, la moindre présence d'établissements culturels employant des salariés entraîne mécaniquement une proportion plus importante de non salariés. Cette forte représentation de non salariés peut aussi s'expliquer par le poids important des arts visuels sur ces territoires, groupe d'activités constitué au trois-quarts de non salariés (figure 4). Cette présence importante des arts visuels se retrouve au niveau régional.

4 Une part importante de contrats courts dans le spectacle vivant

Groupes d'activités culturelles en fonction de la part de contrats courts parmi les salariés et de la part des non salariés en LRMP en 2012



Lecture : le spectacle vivant regroupe 12 500 emplois dont 19 % de non salariés et 51 % de contrats courts parmi les salariés.

Source : Insee, recensement de la population 2012, exploitation complémentaire

En 2012, le nombre d'emplois culturels pour 1 000 habitants est deux fois plus faible sur ces trois zones, par comparaison aux deux zones métropolitaines (9 contre 18 ‰). L'accès à la culture y est souvent moins développé sur place et génère des déplacements vers les métropoles. Ce ratio est notamment faible sur la zone littorale (9,8 ‰), le tourisme balnéaire étant davantage orienté vers des activités de détente et de loisirs que vers la culture.

Les établissements culturels sont de plus petite taille sur ces zones, même si pour celle du littoral 17 % des salariés travaillent dans des établissements de 50 salariés ou plus (figure 3). Cette zone se démarque également avec presque autant de professions culturelles que d'emplois dans les activités culturelles. Elle se caractérise par un grand nombre d'artistes du spectacle et de professions des arts visuels. De plus, l'emploi culturel y évolue plus favorablement (+ 5 %) entre 2007 et 2012 que sur la zone Nord et les Pyrénées. Il s'agit là d'une zone intermédiaire comportant des grandes villes telles que Nîmes, Perpignan ou Béziers. Cette surreprésentation d'artistes du spectacle se retrouve aussi au niveau régional.

Près de 40 % de contrats courts dans des zones déjà fragiles

Dans les zones pyrénéenne et littorale, 37 % des salariés des professions culturelles cumulent des contrats courts, soit 5 points de plus que sur les trois autres zones étudiées. Ces deux territoires sont ainsi marqués par une forte précarité des salariés des professions culturelles, mais aussi par un marché du travail tendu avec un taux de chômage élevé. Globalement, la part de contrats courts parmi les salariés des professions culturelles est plus forte dans la région (33 %) qu'en province (28 %), en lien avec la surreprésentation des

artistes du spectacle dans la région. Toutefois, cette précarisation diminue entre 2007 et 2012, un peu moins vite en LRMP (- 2 points) qu'en moyenne en province (- 3 points). La zone pyrénéenne est la seule des cinq zones de la région à ne pas profiter de cette amélioration.

Plus d'intermittents du spectacle dans la région

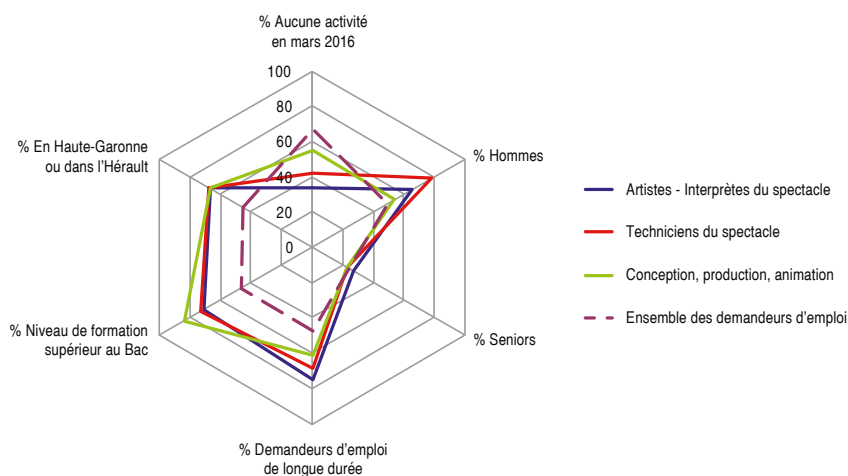
Le nombre d'intermittents résidant dans la région varie entre 13 300 et 14 500 selon les trimestres, soit un ratio de 2,4 intermittents pour 1 000 habitants au 1^{er} janvier 2015, contre 1,7 ‰ en province (définitions). Cette forte présence des intermittents est directement liée à la surreprésentation du spectacle vivant dans la région. En 2015, le volume d'heures travaillées par intermittent est inférieur de 3 % à la province ; de plus, le salaire brut horaire y est inférieur de 10 % en moyenne. Cette différence de revenu s'explique en partie par le fait que, dans la région, un quart des heures de travail des intermittents sont effectuées hors secteurs professionnels, c'est-à-dire pour des employeurs dont l'activité principale ou l'objet n'est pas le spectacle, soit six points de plus que dans les autres régions de province. Ces secteurs non professionnels se différencient par une précarisation plus forte des intermittents : le nombre d'heures travaillées est moindre et le salaire brut horaire y est inférieur de 15 %. Les employeurs sont généralement de petites structures, voire des particuliers. Dans la région, la période estivale génère plus d'activité qu'ailleurs : 30 % des heures travaillées par les intermittents se concentrent sur le 3^e trimestre en LRMP contre un quart en province. Sur cette période, un tiers des heures est réalisé dans des structures non professionnelles, soit près du double du reste de l'année. ■

Une forte proportion de demandeurs d'emploi de longue durée chez les artistes et techniciens du spectacle

En Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, fin mars 2016, parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi en recherche active, 2,6 % s'orientent vers les métiers du spectacle soit 14 700 personnes. Pour 60 % d'entre eux, leur choix porte sur un métier d'artiste ou d'interprète du spectacle, 27 % optent pour un métier de technicien et 13 % pour un métier dans la conception, la production ou l'animation de spectacle. Leur nombre progresse de 1,3 % entre avril 2015 et mars 2016, soit deux fois moins vite que le total de demandeurs d'emploi en recherche active. Les demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle ont un profil différent des autres demandeurs d'emploi : deux-tiers d'entre eux sont des hommes et ils sont plutôt diplômés. Alternant souvent périodes d'activité et petits contrats, ils ont fréquemment exercé une activité réduite durant le mois de mars 2016, mais pas toujours dans une profession en lien avec le métier recherché. Malgré cela, ils restent durablement inscrits en tant que demandeurs d'emploi : près de la moitié d'entre eux le sont depuis trois ans ou plus.

5 Un niveau de formation plus élevé chez les demandeurs d'emploi dans le spectacle vivant

Profil des demandeurs d'emploi en recherche active dans le spectacle vivant en LRMP fin mars 2016



Lecture : 77 % des artistes et interprètes du spectacle sont des demandeurs d'emploi de longue durée (depuis un an ou plus).

Source : Dares - Pôle emploi

La politique publique de la Direction régionale des affaires culturelles

Service déconcentré du Ministère de la Culture placé sous l'autorité du Préfet de région, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargée de conduire la politique publique culturelle de l'État dans la région et ses départements. La DRAC est organisée depuis le 1^{er} janvier 2016 avec un siège à Montpellier, un site à Toulouse et un réseau de 13 unités départementales d'architecture et du patrimoine.

Le budget d'intervention de la DRAC s'élève en 2016 à près de 63 millions d'euros. Il permet d'agir selon les axes suivants :

- la DRAC exerce une fonction de conseil et d'expertise auprès des partenaires culturels et des collectivités territoriales dans les domaines du patrimoine, de l'archéologie, des musées et des archives. Elle contribue à l'emploi culturel en faisant notamment intervenir des entreprises spécialisées dans la restauration de monuments historiques.
- le soutien à la création permet le développement de l'emploi dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et l'exploitation cinématographique. La DRAC met en œuvre la réglementation relative aux entreprises de spectacles et à l'implantation des salles de cinéma. Elle accompagne également le développement du livre, de la lecture et des structures de l'industrie numérique.
- l'action territoriale et culturelle de la DRAC contribue à la prise en compte de la politique culturelle de l'État dans des actions relatives à l'aménagement du territoire et principalement sur les territoires prioritaires (zones rurales, quartiers de la politique de la ville). La DRAC accompagne également les parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, l'enseignement supérieur et la recherche. Ces actions favorisent l'insertion professionnelle et l'emploi de proximité.

Définitions

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Dans la présente étude, les zones d'emploi de la région ont été regroupées en isolant celles de Toulouse et de Montpellier, et en constituant trois autres territoires par regroupement des autres zones d'emploi selon différentes caractéristiques géographiques et démographiques (figure 1).

Un intermittent du spectacle est un artiste ou un technicien du spectacle qui alterne les périodes d'emploi et de chômage. Il travaille pour des entreprises appartenant aux secteurs professionnels du spectacle vivant, du cinéma ou de l'audiovisuel ou pour des structures non professionnelles. Selon des critères de nombres d'heures travaillées, l'intermittent bénéficie d'un régime d'allocation chômage spécifique (annexes VIII et X au règlement général de la convention relative à l'indemnisation du chômage - données issues de Pôle emploi).

Insee Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217 - 31054 Toulouse Cedex 4

Directeur de la publication :

Jean-Philippe GROUTHIER

Rédactrice en chef :

Michèle EVEN

Impression et composition :

Imprimerie Delort - Studio graphique ogham

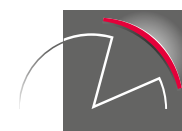
ISSN : 2492-1629 (version imprimée)

ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2016

Pour en savoir plus :

- « Le spectacle vivant : un atout pour les emplois culturels de Midi-Pyrénées », *Insee Analyses Midi-Pyrénées* n° 30, novembre 2015
- « Les salariés du secteur culturel privé en Languedoc-Roussillon : du spectacle vivant à l'édition-impression : trois profils très différents », *Insee Repères Synthèse*, février 2008
- « L'apport de la culture à l'économie en France », *Inspection générale des finances, Inspection générale des affaires culturelles*, décembre 2013



Insee
Mesurer pour comprendre

Crédits photos : Insee, Airbus SAS